

COMMISSION CENTRALE
DES STATUTS ET REGLEMENTS
REUNION TELEPHONIQUE
PROCES-VERBAL N°3 - 23 SEPTEMBRE 2013

SAISON 2013/2014

Présents :

Daniel KARBOVIAC, Président de la CCSR

Philippe BEUCHET, Frédéric DUBOIS, Sylvain GILBERT, Georges MEYER, Jean-Marc QUESTE, Claude ROCHE

Assiste :

Nathalie LESTOQUOY

1. COLLECTIF ELITE FEMININ - TULLE NAVES VB

Qualification de la joueuse Justine POUDRE (n° licence 1453263) pour le club de Tulle Naves VB - en Elite Féminine

La joueuse Justine POUDRE et le GSA de Tulle Naves VB ont demandé une mutation auprès du VC Marcq en Baroeul le 18/06/2013. Le GSA de Marcq en Baroeul a émis un avis favorable le 18/06/2013. La Ligue des Flandres a émis un avis favorable le 15/07/2013.

La Ligue du Limousin étant sous tutelle de la FFVB depuis la saison dernière, c'est la FFVB qui devait valider la demande de mutation. Cependant, le module de gestion des mutations n'a pas pris en compte cette mise sous tutelle : la validation n'a pu être faite que le 10/09/2013, alors que rien ne s'opposait à cette validation depuis le 15/07/2013.

Compte-tenu du problème informatique rencontré sur cette validation, la CCSR décide que Mme Justine POUDRE est qualifiée à compter du 15/07/2013 pour le Tulle Naves VB et de fixer, comme lui permet l'article 7D du RGLIGA, la DHO à cette date. De ce fait, cette nouvelle licence lui permet de participer à la Première Journée de Championnat Elite Féminin.

Le Président
Daniel KARBOVIAC

Le Secrétaire
Georges MEYER